

Objet : Réunion du Groupe de travail « Europe et International » du CNIG du 25/11/2014.

Ordre du jour :

- 1- Session Afigéo organisée sous l'égide d'Eurogi à Berlin le 8 octobre 2014,
- 2- Les services hydrographiques de l'Union européenne et la politique maritime intégrée,
- 3- Etat des lieux sur les frontières terrestres de la France,
- 4- Point d'information UN GGIM Europe,
- 5- Conférence Climatique 2015 à Paris.

Documents joints :

- Présentation de la session Afigéo organisée sous l'égide d'Eurogi à Berlin «*Géo-information for job creation and economic growth*»,
- Présentation du SHOM « Les services hydrographiques de l'Union européenne et la politique maritime intégrée »,
- Présentation IGN d'un Etat des lieux sur les frontières terrestres de la France
- Présentation IGN sur l'état d'avancement d'UN GGIM Europe.

Prochaine réunion de la commission : A fixer en avril-mai 2015 à IGN-Saint-Mandé.

Liste de diffusion

Présents : Participants - Organisme	
Xavier Crépin, Président du Groupe de travail Elise Ladurelle – Afigeo François Chirie – IGN Jean-Armel Hubault – Consultant	Maxime Jebali – MEDDE Pascal Lory – IGN appui CNIG Pierre Vergez – IGN appui CNIG Yves-Henri Renhas – SHOM

Relevé de décisions

- Attente d'un papier de position d'EUROGI dans 4 à 6 mois qui pourra être exploité et diffusé par l'AFIGEO dans un cadre français.
- Le SHOM est positionné sur un AO issu du programme commun européen de cartographie côtière détaillée (JECMaP) dans le cadre d'un consortium. Le SHOM fera un retour sur les résultats de cette consultation.
- La création d'un GT frontière sera proposée pour rattachement à la commission données du CNIG lors de sa prochaine réunion.
- En 2015, Une Conférence Climatique sera organisée à Paris : le MEDDE accepte de prendre en charge le sujet pour le groupe, et organisera un point de coordination avec le CNIG, l'AFIGEO, et les acteurs concernés afin de préparer les actions à entreprendre.

Un constat : Le moteur des évolutions en France est essentiellement européen soit en intergouvernemental (ou inter-pays) soit au travers des directives, y compris pour GGIM grâce à la commission créée au niveau européen.

Date	Visa	Nom	Organismees
Relecteurs	26/11/2014	Participants	Cf liste participants
Validation	26/11/2014	X.Crepin	Président

1. Compte-rendu de Session "Geo-information for job creation and economic growth"

Il s'agit d'un atelier organisée par Afigéo sous l'égide d'Eurogi dans le cadre des conférences Imagine2, en marge du salon Intergéo à Berlin les 8 et 9 octobre 2014.

Animateur: François Salgé, administrateur d'Afigéo, Eurogi vice-président,

Rapporteur: Pascal Lory, administrateur d'Afigéo, chef de mission CNIG à l'IGN.

- Sous quelle forme l'information géographique peut contribuer à la création d'emploi et la croissance économique (des geo-services au public et aux professionnels, l'amélioration de services publics, la meilleure adéquation de l'offre d'emploi à la demande, la meilleure efficacité des entreprises ou des gouvernements, la meilleure organisation de territoires à l'intérieur et entre des territoires, l'accomplissement des demandes du grand public),
- Comment pourrions-nous mieux mesurer l'impact de l'information géographique sur la création de travail et la croissance économique pour mieux refléter le courant économique de l'information géographique,
- Sur quelle tendance politique surfer pour mieux mettre en œuvre l'utilisation de l'information géographique pour la création de travail et la croissance économique (des données ouvertes, l'e-gouvernement, H2020, EULF-INSPIRE+...),
- Quel devrait être le rôle des gouvernements (Europe, national, local) dans le soutien de l'utilisation de l'information géographique pour soutenir la création d'emploi et la croissance économique (des données de référence plus accessibles, soutenir les développements des IDG au niveau local, national et européen, aider à produire les emplois de demain, le soutien, l'accompagnement et le partenariat avec l'industrie pour développer des services basés sur IDG, encourageant les acteurs privés à développer des services commerciaux à partir des IDG par exemple des services fournissant l'accès personnalisé aux données et aux traitements croisés),

Intervention lumineuse de Jean-Marc Daniel, économiste et professeur à l'ESCP Europe :

Le contexte :

- Depuis 40 ans les crises se succèdent : pétrole, financière, Euro... « Crise » est juste un mot. Le contexte économique sera durablement celui du chômage et d'une faible croissance.
- Dans le monde industriel, le coût marginal détermine le prix. Avec la société de la connaissance, le matériau est l'information, au-delà du coût initial, son coût marginal est égal à zéro. Pourtant le prix ne peut être nul.

Quelles alternatives ?

- Financement par le contribuable plutôt que le consommateur, et production par le public ? Mais les Etats sont endettés, la question est de savoir ce qui relève véritablement de leurs missions.
- Financement par la publicité et production par le secteur privé ? N'y a-t-il pas un risque de concentration ? En matière d'éducation cela pourrait se traduire par un secteur limité à quelques universités mondialement présentes.

La détermination d'un nouveau modèle avec un coût d'entrée élevé et un coût marginal tendant vers zéro est une question essentielle pour l'information géographique et la société de la connaissance en général. Le « bon » prix reste à inventer, sachant que :

- Pour le consommateur l'information doit être libre et gratuite,
- L'information « survit » à sa consommation (contrairement aux autres produits) : « create once, use many », l'information « périmée » entre en concurrence avec la nouvelle, quand le consommateur décide-t-il de basculer de l'une vers l'autre ?

L'économie de la connaissance repose sur la confiance, il faut mieux peu de données fiables que des données exhaustives de moins bonne qualité.

Pour Pascal Berteaud, Directeur général d'IGN-France, nous faisons face à 3 révolutions en même temps:

- La révolution de la géo information et d'Internet, l'information géographique est partout, notamment au travers des appareils mobiles (« may I use your location ? »), toute information peut-être localisée,
- La révolution du “big data and cloud computing”, avec des utilisateurs qui sont des producteurs (Tomtom, Google produisent des données avec les GPS's de leurs utilisateurs), les flux changent.
- Une révolution sociologique avec l'émergence du crowdsourcing, les gens travaillent gratuitement pour alimenter des bases de données.

Quel sera le futur du secteur économique de l'information géographique ? Selon Pascal Berteaud :

- Il y a une demande de données d'autorité garantissant qualité, précision et neutralité. Les citoyens ne veulent pas de publicité intrusive: “I know you like pizzas, take a spell for eating one at the next corner of the street”.
- Ceci mène à la question de la propriété de la donnée : open data et interopérabilité. De nombreuses sociétés privées gardent leurs systèmes et données privés.
- Il y a un besoin de services de gestion des données : géocodage, détection du changement...
- Il y a également un besoin de géo service public numérique, l'information géographique peut être le lien entre les services publics (exemple du Géoportail de l'urbanisme).

Gerd Buziek est directeur de la communication et du secteur public chez ESRI Allemagne, selon lui au niveau articulation public/privé :

- La valeur est plus dans l'accès, les services, que la donnée elle-même,
- Dans les années 70, la crise pétrolière a lancé (pour faire des économies) des projets comme le guidage électronique des voitures,
- Dans les années 80, il y a eu un besoin pour les jeux de données géographiques de navigation,
- Aujourd'hui il y a également une demande pour économiser les ressources et plutôt investir pour guider l'économie,
- L'information géographique doit être disponible à un prix marginal ou nul, pour satisfaire cette demande.

Aujourd'hui, les éditeurs privés peuvent créer des services au consommateur à partir des données des producteurs publics, collecter des données des utilisateurs pour ces producteurs, et en leur donnant une visibilité à 3 ans pour ce qui concerne la demande (comment améliorer la mobilité dans les futures « smart cities » par exemple).

Concernant la mesure l'impact économique :

- Pour être financé, il faut que le secteur de l'information géographique, transversal et diffus (donc peu visible des décideurs), puisse disposer d'une étude d'impact économique comme celle du CNES qui affirme : “Every single € you put in spatial sector, you get 17€ in return”.

- Sur les effets directs, les emplois créés constituent une bonne mesure, en 40 ans ESRI est passé de 0 à 500 personnes en Allemagne,
- Les sorties d'école constituent également une bonne mesure directe, en France les 30 élèves ingénieurs sortis de l'ENSG (Ecole Nationale des Sciences Géographiques) trouvent un travail avant la fin de leurs études.

Sur quelle vague politique surfer pour mieux développer l'usage de l'information géographique ? L'open data est une bonne vague sur laquelle surfer, il figure dans l'agenda politique (déclaration du G8), cependant :

- Historiquement les données géographiques ne sont pas libres et gratuites dans la plupart des pays européens, en France par exemple il faudrait 10 millions d'€ en plus chaque année pour qu'elles le soient,
- Si ces financements venaient à manquer (contexte économique), cela pourrait conduire au « no data »,
- Contrairement à une idée répandue, il n'y a pas de données cachées dans le secteur public, toutes les données sont disponibles et réutilisables, la question porte sur les licences et les prix,
- Il est difficile de convaincre les politiques avec des infrastructures virtuelles, ce qui est le cas de l'information géographique.

Pour conclure la conférence soutient, au sujet du rôle de l'information géographique dans la création de travail et la croissance économique :

- Il est primordial que l'Union européenne et les États membres maîtrisent, durablement et de façon cohérente, l'information géographique d'autorité qui décrit leur territoire (physiquement, économiquement, socialement). Ceci implique de supporter une véritable production de données socle harmonisées, conformes INSPIRE et pan-Européennes. Ceci implique aussi d'augmenter les synergies entre tous les niveaux de gouvernement (local, national et européen) pour contribuer conjointement à ces infrastructures.
- La mise en œuvre d'infrastructures comme Galileo, Copernicus et INSPIRE doit être durablement financé,
- Au-delà d'INSPIRE, il est nécessaire que ses principes (par exemple la subsidiarité, l'interopérabilité) soit mise en œuvre dans tous les domaines économiques et gouvernementaux.
- Les projets européens financés, de toute nature, devront inclure une déclaration quant à la nature interopérable de l'information géographique qui aura été assemblée pour mener à bien le projet, et à la nature ouverte des données géographiques (open data) quand cela sera approprié.

Information : Il est annoncé qu'un colloque sur les modèles économiques de la gratuité sera organisé à la Maison de l'Europe en avril 2015.

2. Les services hydrographiques de l'Union européenne et la politique maritime intégrée

Aux termes du Traité de Lisbonne, du 13 décembre 2007, la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche est une compétence exclusive de l'Union européenne. En revanche, ce n'est pas le cas de la politique maritime. Néanmoins, plusieurs domaines de compétence partagée entre l'Union et les États membres comportent une composante maritime, le transport et l'environnement notamment.

La Commission, le Parlement et le Conseil ont décidé en 2007 de promouvoir une **politique maritime intégrée**. Cette volonté a été réaffirmée par les ministres en charge de cette politique dans la déclaration de Limassol du 8 octobre 2012.

Les services hydrographiques ont développé une longue expérience de la coopération et d'harmonisation de leurs pratiques depuis la fondation de l'Organisation hydrographique internationale en 1921. Cette coopération est démultipliée localement dans des commissions hydrographiques régionales qui regroupent les Etats riverains d'une mer ou d'une partie d'océan. La France et les autres Etats membres de la commission hydrographique de la mer du Nord ont jugé nécessaire de prendre en compte la dimension européenne et ont engagé un dialogue avec la DG "affaires maritimes et pêche" de la Commission européenne. Un protocole d'accord a été signé en avril 2012 entre la Commission européenne et l'Organisation hydrographique internationale.

La mise en œuvre de ce protocole a permis l'élaboration d'une feuille de route qui comprend, pour l'essentiel, un programme commun européen de cartographie côtière détaillée (JECMaP), et un programme de diffusion de la connaissance bathymétrique marine dans l'ensemble des eaux européennes (EMODnet bathymétrie).

Le programme de cartographie côtière (JECMaP-Joint European Coastal Mapping Programme) vise à mettre en commun les compétences acquises dans les différents modes de levé hydrographique côtier et terre mer ainsi que les méthodes de traitement des données, adaptés aux différentes conditions d'environnement rencontrées sur les côtes européennes.

La cartographie terre mer ainsi obtenue est utilisée pour la planification de l'espace maritime et la prévention des risques de submersion marine. L'emploi conjugué des fonds de l'Union, des Etats membres et des régions, dans le respect des prérogatives de chaque niveau de gouvernance, constitue un des défis du programme. La Commission européenne a lancé un appel d'offres pour une étude de définition. Des services hydrographiques ont constitué un consortium piloté par la France pour y répondre.

Le programme EMODnet est le projet phare de la DG "affaires maritimes et pêche" pour la connaissance marine. Les services hydrographiques ont affiché une politique de soutien à EMODnet bathymétrie. EMODnet bathymétrie devrait être alimenté et mis à jour par les services hydrographiques, sous leur contrôle, pour présenter une vision unifiée de la bathymétrie des eaux européennes, sans dupliquer les produits élaborés par chaque pays et sans leur faire concurrence.

Enfin, la directive européenne sur la planification de l'espace maritime est parue en août 2014. Elle dispose notamment que la planification s'appuie sur les meilleures données disponibles et que les plans élaborés et arrêtés par les Etats membres doivent être portés à la connaissance du public. Les plans doivent être cohérents à la traversée des frontières maritimes. Les services hydrographiques ont un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de cette directive. Ils doivent préciser ce rôle et le faire reconnaître.

3. Etat des lieux sur les frontières terrestres de la France

Une frontière est constituée de bornes et de lignes qui les réunissent. Sous l'impulsion de la directive INSPIRE, le concept de frontière d'Etat évolue vers une définition plus précise et systématique du tracé de la ligne. Pour conserver la légitimité d'une frontière, fondée par les Traités de paix, le tracé doit recevoir une reconnaissance bilatérale. Pour cela, la géolocalisation précise des points frontières doit être commune, et la transcription des textes descriptifs en lignes numériques doit être validée dans les Commissions mixtes qui réunissent les pays voisins.

Jusqu'à présent, le ministère de l'Intérieur (MI) a centralisé les travaux frontaliers dont l'entretien est (le plus souvent) placé directement sous la responsabilité des préfets par les Traités internationaux. La dématérialisation de la description de la frontière, pose la question des responsabilités. Un projet de convention est en cours de création. Il doit préciser les rôles du MI

(les bornes et les expertises en commission) du MAE et celles de l'IGN ou d'autres opérateurs (les lignes).

L'évolution technologique bouleverse notre rapport à la frontière et à ses nécessités. La Commission européenne a besoin d'un cadre de données géographiques géoréférencées, dont les lignes administratives de premier niveau « entre Etats », pour appuyer sa politique environnementales. La directive INSPIRE a été votée au Parlement afin que ces données de référence soient mises à disposition par les pays européens. En France, c'est la responsabilité du MEDDE, tutelle de l'IGN, de la faire appliquer.

Dans les bases de données de l'IGN les lignes frontière existent déjà, mais dans 80% des cas, leur précision est inférieure (30 m) par rapport à celle des données qu'elles supportent et qui est métrique (1 à 9 m). Même s'il n'est pas question de précision dans la Directive, l'interopérabilité va devoir s'établir avec les bases de données autour des frontières de la France. Elles affichent toutes une précision métrique ou avoisinante. Si on veut maîtriser le tracé de nos frontières, nous devons nous mettre à ce niveau. Par ailleurs, cela ne sera pas sans conséquences : si les limites cadastrales doivent s'appuyer sur les lignes frontières, c'est aussi le cas de nombreux relevés statistiques ou rapports liés à des limites communales ou administratives.

Toutes les lignes frontières de la France ne demandent pas le même investissement :

- Avec l'Espagne et l'Italie : il faut créer entièrement la ligne (mesures de bornes avec l'Espagne, production numérique d'une ligne à valider bilatéralement). Il s'agit d'une collaboration sur plusieurs années entre instituts IGN proches. En effet, dans les zones montagneuses, les cadastres frontaliers sont anciens, pas racciordés, et les limites ne sont pas établies avec précision. Des différends frontaliers peuvent émerger et doivent être abordés de façon pragmatique et consensuelle, pour ne pas risquer le blocage de ces travaux.
- Avec nos voisins du nord : la précision des cadastres frontaliers est le plus souvent suffisante pour pouvoir construire une ligne frontière commune de précision métrique. Le travail demandé est dans ce cas un échange collaboratif entre organismes français et étrangers, même si des travaux ponctuels sont à prévoir quand subsistent des différends. Historiquement la DGFIP a un rôle plus important à y jouer.
- Outremer, les lignes frontières guyanaises ne seront pas traitées sous ce point de vue dans un futur immédiat (Saint Martin, n'est pas un département et reste hors du périmètre INSPIRE).

Initié seulement avec l'Italie, le travail d'accord transfrontalier des limites géographiques numériques est à programmer jusqu'en 2018, date à laquelle toutes les données géographiques du périmètre de la directive doivent être interopérables et conformes. Dans un premier temps, une ligne bilatérale temporaire devra être créée en 2016 pour alimenter le projet ELF qui prépare la mise en conformité à INSPIRE.

4. Point d'information UN GGIM Europe

Lors des précédentes réunions du groupe Europe et international du CNIG, nous avons évoqué la phase préparatoire à l'établissement du comité régional UN-GGIM Europe.

Pour mémoire, celle-ci reposait sur trois groupes de travail :

- Groupe de travail 1, coordonné par la France, sur le sujet « Data Definition And Access Conditions » ;
- Groupe de travail 2, coordonné par la Suède, sur le sujet « Interoperability and data infrastructures for geospatial information and statistics » ;

- Groupe de travail 3, coordonné par l'Italie, sur le sujet « Institutional arrangements for Europe to support UN-GGIM goals ».

Les rapports finaux de ces groupes de travail ont été remis en juin 2014 au comité d'experts UN-GGIM, qui les a examinés lors de sa quatrième session des 6-8 août 2014 à New-York.

Les résumés de ces trois rapports sont disponibles sous ce lien : <http://ggim.un.org/docs/meetings/GGIM4/E-C20-2014-14%20Report%20of%20Regional%20Entities.pdf>

Lors de cette session, le comité d'experts a approuvé la création du comité régional UN-GGIM Europe.

Ce comité régional a tenu sa première réunion plénière le 1^{er} octobre 2014 à Chisinau (Moldavie). Cette plénière a approuvé le projet de plan de travail préparé par la France et par la Suède.

Ce plan de travail était basé sur les recommandations des groupes de travail 1 et 2 de la phase préparatoire, et proposait la création de deux groupes de travail :

- Groupe de travail A, sur le sujet de l'établissement de données socles : spécifications et qualité des données socles, questions de production, financement et disponibilité des données ;
- Groupe de travail B, sur le sujet de l'intégration de données : intégration de données géographiques avec d'autres informations afin de fournir des services aux utilisateurs.

La plénière du 1^{er} octobre a également élu le comité exécutif du comité régional UN-GGIM Europe. Pascal Berteaud y a en particulier été élu. Le comité exécutif a désigné la France pour coordonner le groupe de travail A sur les données socles, et l'Allemagne pour coordonner le groupe de travail B sur l'intégration de données. Les deux groupes de travail A et B ont commencé leurs travaux par l'affinement de leurs plans de travail respectifs, qui devront être remis au comité exécutif à la fin 2014.

5 Conférence Climatique 2015 à Paris

En décembre 2015, la 21^{ème} Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique sera organisée à Paris pendant 15 jours.

La dimension du rendez-vous et sa portée médiatique en font un événement majeur dont il faut se saisir pour faire entendre la voix de l'information géographique. C'est l'occasion de mettre en valeur le développement des infrastructures de données géographiques dans la perspective du développement durable selon les axes fixés par le GGIM de l'ONU. IDG et IDH sont un rouage essentiel pour l'analyse des effets la modélisation des prévisions ainsi que la planification des mesures à prendre pour limiter les conséquences d'éventuels changements climatiques. Dans cette lutte qui s'engage, l'apport des métiers de la géographie est déterminant.

Maxime Jebali (MEDDE) accepte de prendre en charge le sujet, et organisera un point de coordination avec le MEDDE, le CNIG, l'AFIGEO, et les acteurs concernés afin de préparer les actions à entreprendre.